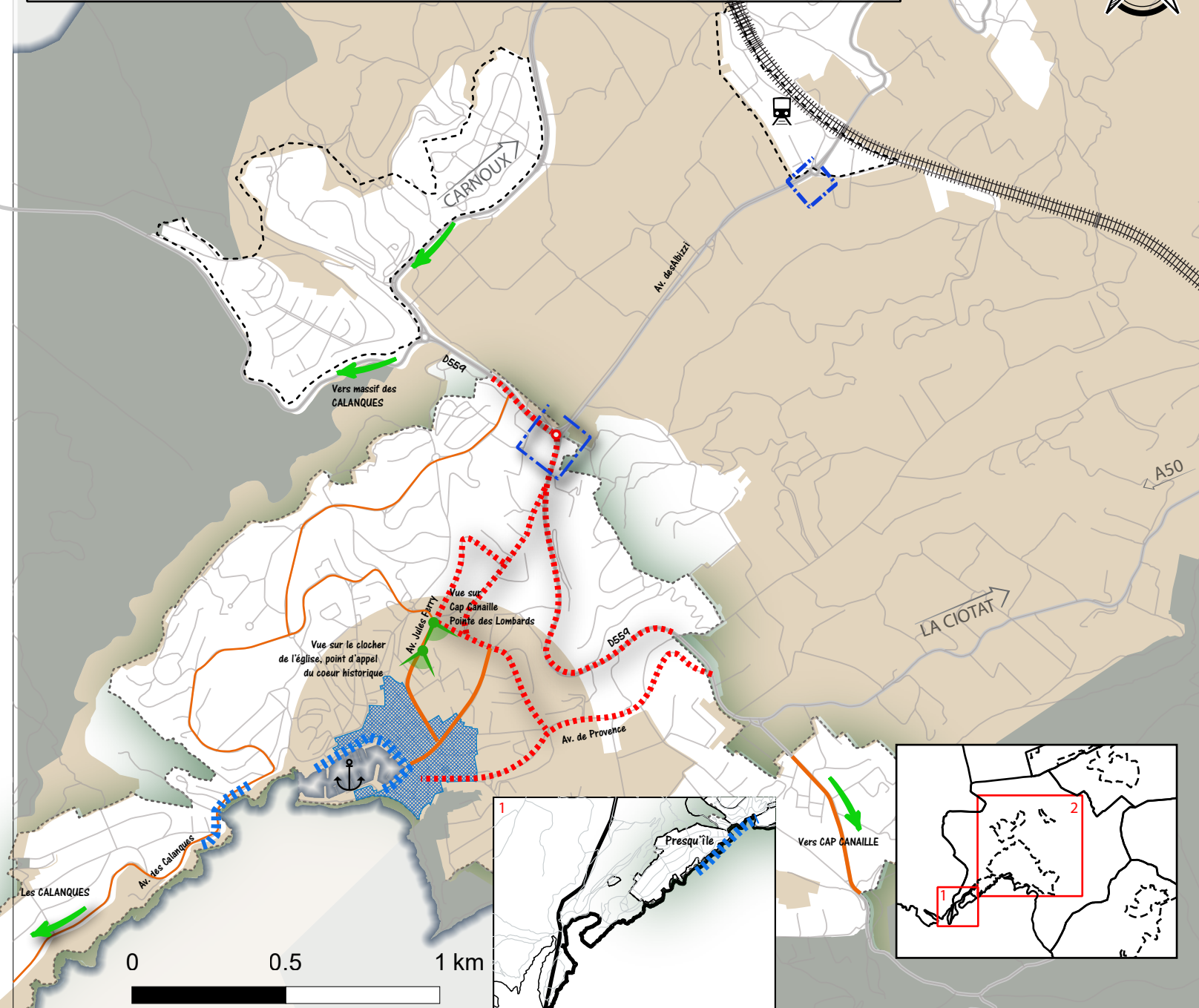


Enjeux relatifs à l'affichage publicitaire et aux enseignes

Commune de CASSIS Hors unité urbaine

Agglomération de moins de 10 000 habitants



Légende

L'attractivité du territoire par la qualité de ses portes d'entrée, 1ères images

- Entrées de ville et traversées urbaines principales du territoire Marseille-Provence
- Enjeu spécifique publicité, tous types de supports
- Enjeu spécifique publicité, supports muraux
- Enjeu spécifique enseigne
- Abords des autoroutes (visibilité des façades commerciales)
- Gare
- Port
- Aéroport

La qualité des espaces de perception du patrimoine paysager

- Cônes de vue sur les points d'intérêt du paysage depuis l'agglomération
- Bord de mer, bord d'étang et littoral
- Anse, hameaux de bords de mer
- Accès vers les sites remarquables

La lisibilité du patrimoine architectural et l'attractivité des centres historiques

- Centres historiques

La qualité du cadre de vie

- Entrées de villes secondaires et autres traversées urbaines pouvant recevoir de l'affichage publicitaire au regard des supports disponible et autorisés
- Centre-ville et centre-village
- Espaces en et hors agglomération (enjeu relatif aux enseignes d'activités isolées et pôles de proximité)

La lisibilité des acteurs économiques locaux et des messages publicitaires

- Lisibilité du message publicitaire là où il existe une surabondance d'information
- Lisibilité des activités isolées (signalétique) au sein du périmètre d'agglomération

L'attractivité des pôles d'activité

- Qualité des zones d'activité

- Périmètre d'agglomération
- Périmètre d'interdiction stricte de publicité
- Périmètre d'interdiction «relative» de publicité
- Autoroute
- Voie ferrée